

En 2012, l'activité économique en Bretagne a nettement ralenti avec cependant des évolutions divergentes suivant les secteurs

Dans l'industrie, le chiffre d'affaires a un peu diminué du fait, pour l'essentiel, du retrait marqué de l'activité dans le secteur « automobile ». Le secteur de la « construction » a enregistré quelques progrès d'une année sur l'autre, évolution positive masquant cependant la tendance nettement plus hésitante relevée en fin d'année. De ce fait, dans ces deux secteurs, les effectifs ont été orientés à la baisse, de même d'ailleurs que les investissements. Cette année encore, ce sont les « services marchands » qui ont connu les meilleurs résultats, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, d'effectifs, d'investissements et d'évolution des marges d'exploitation.

Léger recul du chiffre d'affaires de l'industrie

En 2012, le chiffre d'affaires total de l'industrie baisse de 0,5 % alors qu'il avait augmenté de 8,4 % en 2011. Cette diminution s'avère principalement imputable au repli sensible de l'activité intervenu dans le secteur de la fabrication de « matériels de transport ». L'accroissement en cours d'année des difficultés du secteur de la « construction automobile » a pesé davantage que prévu dans l'économie de la région et s'est traduit, comparativement à l'évolution notée au plan national, par une moindre performance globale de l'activité au second semestre. Cette contraction a toutefois pu être contenue par les progressions, dans tous les cas d'ampleur limitée, des autres grands secteurs industriels.

Le chiffre d'affaires global à l'exportation s'est un peu renforcé mais dans des proportions très éloignées de l'accroissement constaté l'année précédente.

Après l'amélioration notée en 2011, l'année 2012 a été caractérisée par une reprise de l'érosion des effectifs qui a concerné tous les secteurs industriels, avec toutefois une dégradation plus importante dans la fabrication de « matériels de transport ».

Cette diminution s'est matérialisée par une diminution conséquente des emplois intérieurs, lesquels ont baissé de près de 10 %.

La dégradation des marges d'exploitation s'est poursuivie, de manière plus marquée au sein des « matériels de transports » que dans les autres secteurs.

Dans ce contexte peu porteur, un déficit important en matière d'investissements a été constaté.

Croissance moindre du chiffre d'affaires et des effectifs dans les services marchands

En 2012, la hausse du chiffre d'affaires des services marchands a été moitié moindre que celle de l'an dernier (+ 3,6 % contre + 7,1 % en 2011). Le chiffre d'affaires des « activités informatiques » a continué de progresser de manière soutenue. Dans les « activités de nettoyage », l'augmentation du chiffre d'affaires a été un peu plus forte que l'an dernier alors qu'à l'inverse un assez net ralentissement de la croissance était perceptible au sein du secteur des « transports ». Seul le secteur de l'« ingénierie technique, études techniques » a donc connu un recul de son chiffre d'affaires sous l'effet, notam-

ment, d'un repli des contrats sur l'étranger largement supérieur à ce qui avait été anticipé.

Globalement, les effectifs ont continué de progresser mais à un rythme ralenti comparativement à l'année précédente. Ils ont, de nouveau, été assez largement étoffés dans les « activités informatiques » alors que dans les « activités de nettoyage » le renforcement a été de plus faible ampleur et en retrait sur celui de 2011. Une stabilité des effectifs a été relevée dans les « transports ». Enfin, dans l'« ingénierie technique », la diminution a été contenue.

Bien que moins importante qu'en 2011, la hausse des dépenses d'investissements s'est poursuivie en 2012. Assez marquée dans l'« ingénierie, études techniques » et, dans une moindre mesure, au sein des « activités de nettoyage », cette progression a été beaucoup plus modeste dans les « transports ». Dans les « activités informatiques », un nouveau recul a été observé.

Dans l'ensemble, la rentabilité d'exploitation s'est maintenue, 30 % seulement des entreprises sondées estimant que leurs marges s'étaient dégradées sur la période.

Bonne résistance du secteur du BTP

L'activité dans le BTP a un peu mieux résisté que prévu, le chiffre d'affaires d'ensemble augmentant de 1,2 % au lieu d'une croissance attendue de 0,5 %.

L'augmentation de la production dans les « travaux publics » s'est avérée un peu supérieure à celle observée dans le « bâtiment ». Au sein de ce dernier, le « gros œuvre » a plus progressé que prévu alors qu'une stagnation a été relevée dans le « second œuvre » malgré des prévisions plutôt favorables.

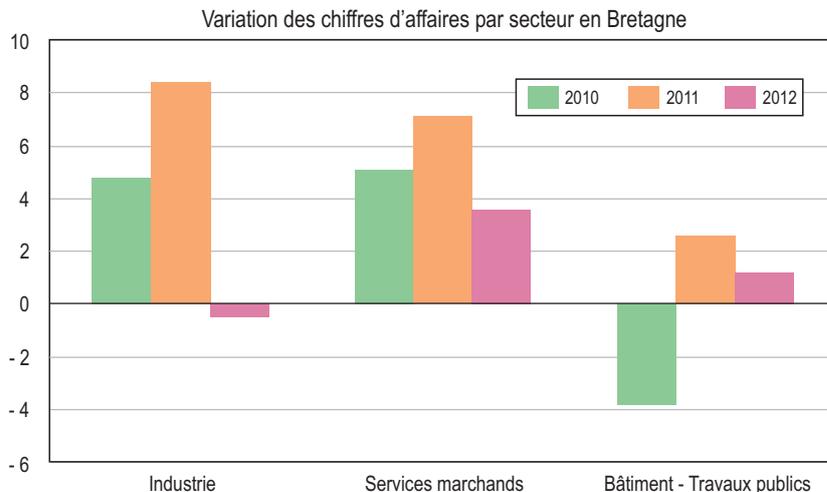
Dans cet environnement plus difficile qu'en 2011, les effectifs ont été modérément revus à la baisse, via notamment, une réduction du recours aux personnels intérimaires.

Les prix des devis sont toujours orientés à la baisse et désormais proches de leur niveau « plancher ». Ils expliquent, cette année encore, une nouvelle contraction de la rentabilité d'exploitation du secteur.

Initialement prévues en hausse, les dépenses d'investissement ont finalement assez fortement reculé.

■ **Banque de France -**
Direction des Affaires Régionales

Une progression moindre des chiffres d'affaires en 2012



Source : Banque de France

Progression modérée des crédits à l'habitat et léger recul des crédits à court terme

L'évolution globale des encours de crédits entre décembre 2011 et décembre 2012 ressort à + 1,2 % soit un niveau légèrement supérieur de 0,2 point à la progression nationale. Le poids des crédits à l'habitat, particulièrement important en Bretagne, s'est encore un peu accentué sur l'année (+ 0,4 %).

Plus de 81 milliards d'euros d'encours de crédits

Fin décembre 2012, l'encours global des financements accordés par les établissements de crédit présents dans la région s'élève désormais à un peu plus de 81 milliards d'euros ; il est en augmentation sur l'année de près de 1 milliard d'euros. Le poids de la Bretagne dans le total des encours nationaux est stable à 4,8 %. La région occupe toujours la cinquième position après l'Île-de-France (33,5 %), Rhône-Alpes (9,2 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (6,2 %) et les Pays de la Loire (5,3 %) et se situe légèrement devant la région Nord-Pas-de-Calais (4,6 %). Le poids en matière

de distribution de crédits s'avère ainsi proche du poids économique de la région (le PIB régional représente 4,2 % de la richesse nationale produite) et démographique (5,1 %). La part des deux principaux réseaux mutualistes, déjà fortement implantés en Bretagne, a encore progressé (+ 0,6 %) pour représenter maintenant plus de 62 % de la distribution totale des crédits.

Les crédits à l'habitat et les crédits d'équipement totalisent 88,3 % de l'encours total en Bretagne contre 76,8 % au niveau national.

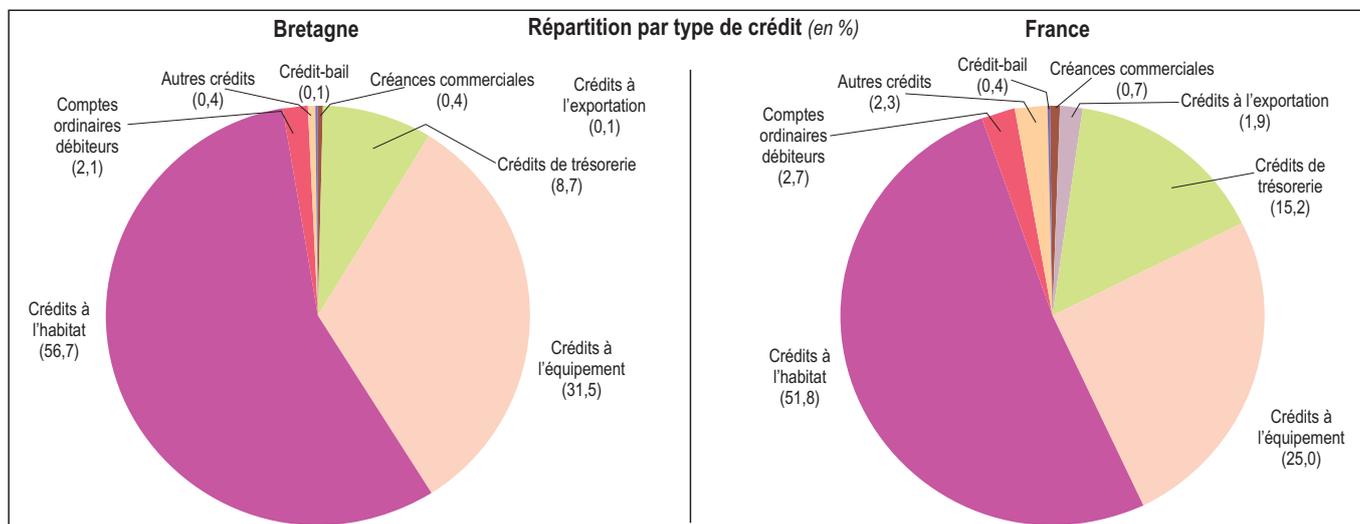
Les seuls crédits à l'habitat représentent dans la région 56,7 % du total soit 4,9 points de plus qu'au niveau national et 0,4 % de

plus qu'à la fin 2011. Suivent les crédits à l'équipement avec un peu moins de 32 % de l'encours global, c'est-à-dire 6,5 points de plus que la part nationale. A contrario, avec 11,3 % de l'encours global, la part des crédits « court terme » en région se situe toujours largement en deçà du pourcentage national (20,5 %).

Une progression des encours essentiellement imputable aux crédits à l'habitat

Sur l'année 2012, l'augmentation de 1,2 % des encours globaux est essentiellement imputable à l'augmentation des crédits à l'habi-

En Bretagne, les crédits à l'habitat et à l'équipement représentent plus de 88 % des encours



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales - Décembre 2012

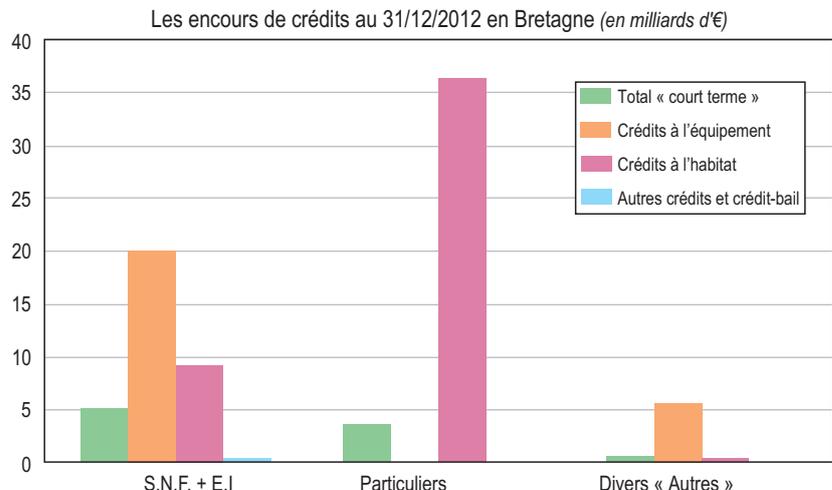
tat (+ 2,1 %) puisque la progression des crédits à l'équipement n'a été que de 0,7 % et que les crédits « court terme » ont diminué de 0,3 %. L'augmentation au niveau national a été comparable (+ 1,0 %) mais avec des évolutions différentes : progression des crédits à l'habitat supérieure de 0,5 point à celle qui a prévalu en Bretagne mais avec une hausse proportionnellement plus importante des crédits à l'équipement (+ 2,5 %) et surtout un retrait des crédits « court terme » frôlant les 5 points. Les crédits à l'exportation sont restés marginaux (comme à fin décembre 2011 : 0,1 % du total des encours régionaux) tandis qu'au niveau national, ils se sont stabilisés à 1,9 % du total des crédits distribués.

L'encours de crédit « aux sociétés non financières et aux entreprises » en Bretagne a continué de croître en 2012 mais à un rythme ralenti (+ 1,1 % seulement contre + 3,4 % en 2011) alors même qu'une diminution de 0,7 % est intervenue au niveau national.

Le département d'Ille-et-Vilaine porte 34,8 % des encours globaux de la région. Le Finistère, le Morbihan et les Côtes-d'Armor suivent avec respectivement 27,1 %, 21,6 % et 16,5 %. La part de l'Ille-et-Vilaine se réduit très légèrement sur la période (- 0,2 %) au profit des départements du Finistère et des Côtes-d'Armor.

■ Banque de France -
Direction des Affaires Régionales

Progression des encours de 1,2 % en un an



Source : Banque de France - Centralisations financières territoriales

LEXIQUE

S.N.F. : sociétés non financières (entreprises hors secteur financier et assurances).

E.I. : entrepreneurs individuels.

Divers « autres » : assurances, administrations publiques et privées, non résidents.

Crédits Court terme : financent les besoins de trésorerie pour les particuliers (notamment sous forme de prêts personnels, découverts, ...) et les besoins liés au financement du cycle d'exploitation

des entreprises (créances commerciales, crédits d'exploitation, comptes débiteurs,...).

Crédits d'équipement : financent les investissements réalisés par les entreprises.

Crédit bail : technique de financement par laquelle une société financière donne en location le plus souvent un bien d'équipement à un preneur qui à un moment quelconque du contrat, mais le plus souvent à l'échéance, peut décider de devenir propriétaire du bien qui en a été l'objet.

Moins de dépôts de dossiers de surendettement des particuliers en 2012

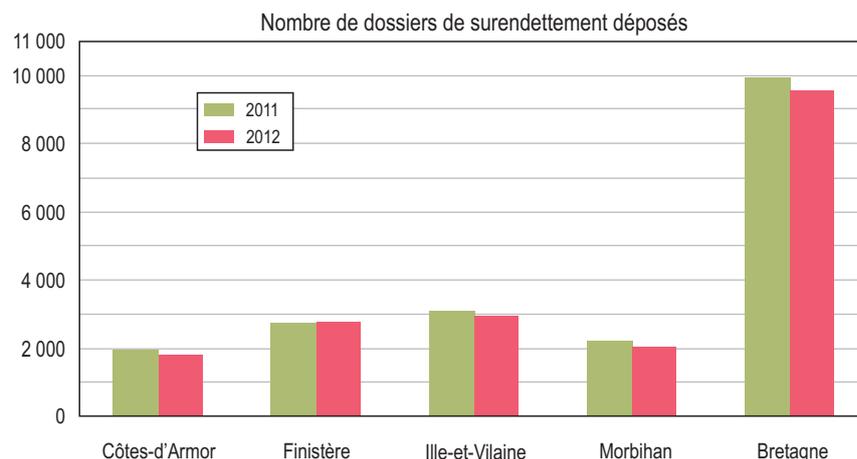
En 2012, les dépôts de dossiers de surendettement ont diminué dans la région mais à un rythme moindre qu'au plan national.

Entre 2008 et 2012, 1 074 184 dossiers de surendettement ont été déposés en France. Avec 46 122 dossiers déposés au cours de la même période, la part de la Bretagne (4,3 %) est inférieure à son poids dans la démographie nationale (5,1 %).

Avec l'Alsace, la Corse, l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes, la région Bretagne reste l'une des régions où le niveau des dossiers déposés auprès des commissions de surendettement est inférieur à 400 pour 100 000 habitants de 15 ans ou plus, la moyenne nationale étant de 458 (données 2011).

En 2012, 9 558 dossiers ont été déposés en Bretagne sur un total national de 220 836 dossiers. La baisse des dépôts par rapport à l'année précédente est moins marquée en

Moins de dossiers de surendettement déposés en 2012, sauf dans le Finistère



Source : Banque de France

Un endettement moyen par dossier égal à 38 500 euros

Typologie de l'endettement en 2012 en Bretagne

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	270,13	8 112	40 729	81,12	33 300,37	93,88	5,02
Dettes immobilières	109,54	1 110	2 294	32,89	98 680,58	12,85	2,07
Dettes à la consommation	152,40	7 457	31 008	45,76	20 437,53	86,30	4,16
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	8,19	5 618	7 427	2,46	1 458,60	65,02	1,32
Dettes de charges courantes	27,47	6 902	28 543	8,25	3 979,78	79,88	4,14
Autres dettes	35,41	5 074	12 347	10,63	6 979,43	58,72	2,43
Endettement global	333,01	8 641	81 619	100,00	38 538,90	100,00	9,45

Bretagne (- 3,9 %) qu'au niveau France entière (- 5,0 %). Cette évolution recouvre toutefois des disparités entre départements : le Morbihan, qui avait connu le plus fort taux de progression en 2011, voit ses dépôts reculer de 7,5 % contre 5,5 % dans les Côtes-d'Armor et 4,3 % en Ile-et-Vilaine. A l'inverse, les dossiers reçus dans le Finistère ont été légèrement plus nombreux (+ 0,6 %).

S'agissant des sorties de dossiers, 4 020 ont fait l'objet d'une solution amiable soit 38,9 % (contre 28,3 % au plan national).

Plus d'un quart des dossiers traités se sont soldés par la mise en place d'une mesure de rétablissement personnel (26,7 % contre 27,2 % pour le niveau France).

Les commissions bretonnes ont par ailleurs élaboré 1 733 mesures imposées ou recommandées ce qui représentent 17,4 % des motifs de sorties contre 24,4 % au plan national.

■ **Banque de France -
Direction des Affaires Régionales**

LEXIQUE

Surendettement

Solution amiable : accord entre le débiteur et ses créanciers afin de mettre en place un nouveau plan de remboursement des dettes pouvant comporter des rééchelonnements, des reports, des mesures de réduction des taux d'intérêts et des effacements partiels de dettes.

Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) : en cas d'importantes difficultés financières, la commission peut orienter le dossier du débiteur vers une procédure de rétablissement personnel. Dans ce cas, ses dettes peuvent être effacées après validation d'un juge, avec ou sans liquidation judiciaire, suivant la possession ou non d'un patrimoine.

Mesures imposées ou recommandées : en cas d'échec dans la recherche d'une solution amiable, si aucun accord n'est trouvé, le débiteur peut demander à la commission de mettre en place des mesures imposées. La commission va imposer une solution aux créanciers et au débiteur. Certaines solutions (recommandées) nécessitent la validation du juge.

Loi Lagarde : la loi dite « Lagarde » du 01/07/2010 portant réforme du crédit à la consommation, entrée en vigueur au 01/11/2010, a introduit un certain nombre de mesures nouvelles relatives au traitement des dossiers de surendettement dont parmi les principales :

- la durée des plans, jusque là fixée à 10 ans, a été réduite à 8 ans ;
- la durée maximale de fichage des surendettés dans le Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP), initialement comprise entre 8 et 10 ans, a été ramenée à 5 ans ;
- dès qu'un débiteur voit son dossier examiné en commission de surendettement, ses créanciers sont dans l'obligation de suspendre les poursuites à son encontre ;
- toute personne surendettée peut continuer à bénéficier des services bancaires de base ;
- il est mis fin à l'obligation faite au propriétaire surendetté de vendre son logement avant d'entamer une procédure de surendettement.

4 000 foyers supplémentaires ont touché le RSA en 2012

En 2012, le nombre de foyers allocataires du RSA s'est fortement accru en Bretagne. 4 000 foyers supplémentaires sont concernés, soit un solde aussi important qu'entre décembre 2009 et décembre 2010, première année de mise en place du dispositif, et année durant laquelle les premières répercussions de la crise se sont durement fait ressentir.

Plus forte évolution qu'au niveau national ...

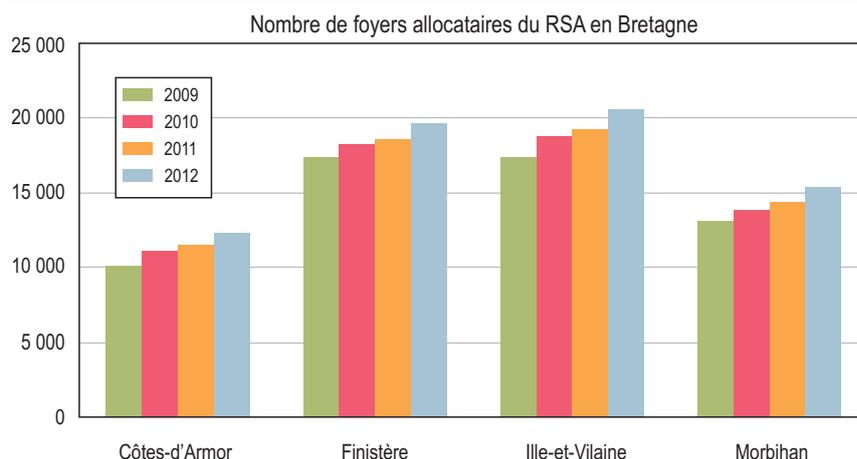
Mis en place en juin 2009, le revenu de Solidarité active (RSA) est venu se substituer aux dispositifs existants de lutte contre la pauvreté (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé), tout en garantissant que le retour à l'emploi procure des gains de revenus aux personnes les plus modestes.

En Bretagne, près de 67 800 foyers ont reçu fin 2012 le RSA versé par les caisses d'allocations familiaales. Comparé à l'année 2011, ce chiffre est en forte progression : 4 100 foyers supplémentaires, soit une augmentation de 6,4 % reflétant, avec retard, la détérioration du marché du travail en cours d'année 2011.

Cette évolution est importante comparée à celle de 2011 (+ 2,9 %), mais aussi à celle de l'ensemble France métropolitaine (+ 5,4 %). Le taux de croissance du RSA est plus élevé en Bretagne qu'au niveau national pour la 3^e année consécutive. La Bretagne se classe ainsi en quatrième position des régions pour lesquelles le taux d'évolution a été le plus fort sur un an, derrière l'Alsace, la Haute-Normandie et le Centre. Pour autant, la contribution de la Bretagne reste relativement modeste puisqu'elle représente 3,5 % des allocataires du RSA de France métropolitaine, alors qu'elle contribue à hauteur de 4,9 % des emplois.

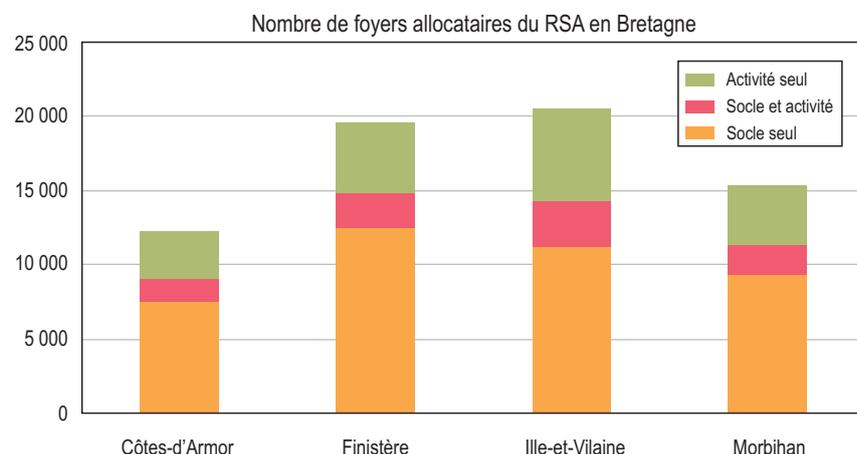
Avec des hausses supérieures à 6,8 %, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine ont subi les évolutions les plus notables, tandis que le nombre d'allocataires du RSA a plus modérément augmenté dans le Finistère (+ 5,6 %).

Près de 68 000 foyers allocataires en 2012



Source : Cnaf

Plus de 40 000 foyers ne perçoivent aucun revenu d'activité



Source : Cnaf

**... et progression importante
des allocataires sans revenus
d'activité**

Le RSA est un complément à des revenus d'activité dans 40 % des cas en Bretagne, contre 33 % en France métropolitaine. Le nombre de foyers allocataires sans revenus d'activité a progressé de 9,2 % dans la région en 2011, soit un rythme supérieur à celui de France métropolitaine (+ 6,7 %). Depuis

2009, année de la mise en place du RSA, le Finistère est le département breton comptant le plus de bénéficiaires du RSA sans revenus d'activité mais l'écart avec le deuxième département le plus touché, l'Ille-et-Vilaine, tend à se resserrer avec des croissances respectives en 2012 de + 7,1 % et + 11,4 %.

À noter qu'aux foyers couverts par les caisses d'allocations familiales, il convient d'ajouter ceux relevant de la mutualité sociale

agricole, relativement nombreux en Bretagne. Fin 2011, ils représentaient quelques 2 200 foyers, soit 3,3 % des foyers allocataires en Bretagne, contre moins de 1,9 % en France métropolitaine.

■ Carole Rieu - Insee

LEXIQUE

RSA

Les bénéficiaires du RSA socle seul n'ont pas de revenus d'activité. Il s'agit de foyers inactifs. Ils perçoivent une allocation forfaitaire fonction de la composition du foyer.

Les bénéficiaires du RSA socle et activité ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un seuil forfaitaire (fonction de la composition du foyer).

Les bénéficiaires du RSA activité seul ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur à un seuil forfaitaire.